

DÉCRET D/2020/.....061...../PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE PRÉFETS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu- La Constitution ;
Vu- Le Décret D/2018/067/PRG/SGG, du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu- Le Décret D/2018/072/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;
Vu- Le Décret D/2018/073/PRG/SGG, du 26 Mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu- Le Décret D/118/PRG/SGG/2016 du 20 Avril 2016, portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

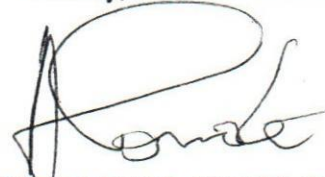
DÉCRETE

Article 1^{er} : Les Hauts Cadres dont les prénoms et noms suivent, sont nommés dans les fonctions de Préfets :

1. **Préfet de NZérékoré** : **Monsieur Sékou Touraman DIABATE**, précédemment Préfet de Kérouané ;
2. **Préfet de Kérouané** : **Monsieur Sory SANO**, précédemment Préfet de Nzérékoré.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 MARS 2020.....



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ